

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240628-D202400101I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31 de Votants : 36

Dont vote par procuration: 5

Abstention: 0

Contre: 0

OBJET:

Versement de subventions aux sportifs de haut niveau (complément)

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 11/07/2024 que la convocation avait été faite le 21/06/2024.

Le Maire.

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.00101/2024 du 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 21 juin 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents: (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjoint au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjoint au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjoint au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

<u>Absents</u>: (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal)

Absents excusés : (6)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjoint au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Procuration: (5)

Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou;

Considérant que dans le cadre du dispositif de l'excellence sportive, notamment celui concernant le volet soutient financier pour les sportifs individuels, la ville a reçu une demande d'attribution de subventions pour des jeunes inscrits dans des structures spécialisées dans l'excellence sportive et le sport de haut niveau ;

Considérant qu'un premier tableau a été validé par le conseil municipal du 6 avril 2024;

Considérant que quatre jeunes sportifs de haut niveau ont fait une demande auprès de la ville pour intégrer le dispositif;

Considérant que les quatre jeunes suivant devront être rajoutés en plus sur le tableau initial :

- Mme Mariame AHMED, Réunion Université Club SAMBO (Île de La Réunion),
- Mme Celina ABDOU, Pôle sportif de Lyon (France),
- Mme Germine HOUMADI, Pôle sportif de L'Océan Indien (Île de La Réunion),
- Mme Shayana LAURENT, Championnat du monde International Combat Organisation (ICO).

Considérant que l'objectif de cette aide est de soutenir par le biais de financement un sportif de la commune ayant de très bons résultats et souhaitant percer dans le haut niveau ;

Considérant que ces aides doivent leur permettre d'alléger leurs charges en payant leurs écoles de sport, pour ainsi leur permettre de mieux se concentrer sur le plan sportif qui doit rester la priorité pour ses futurs athlètes professionnels;

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 SPORTIF DE HAUT NIVEAU				
	Prénom /Nom		Site de formation	Montant proposé
1	Mme Mariame AHMED		Réunion Université Club SAMBO (Île de La Réunion)	5 000.00 €
2	Mme Celina ABDOU		Pôle sportif de Lyon	5 000.00 €
3	Mme Germine HOUMADI		Pôle sportif de L'Océan Indien	5 000.00 €
4	Mme Shayana LAURENT		Championnat du monde International Combat Organisation (ICO).	5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er: De rajouter au dispositif initial les quatre athlètes suivants :

- Mme Mariame AHMED, Réunion Université Club SAMBO (Île de La Réunion),
- Mme Celina ABDOU, Pôle sportif de Lyon (France),
- Mme Germine HOUMADI, Pôle sportif de L'Océan Indien (Île de La Réunion),
- Mme Shayana LAURENT, Championnat du monde International Combat Organisation (ICO).

<u>Article 2</u>: de leur accorder cette subvention dédiée aux sportifs de haut niveau pour un montant individuel de cinq mille euros (5 000, 00 €) chacun, et un total pour l'ensemble des quatre lauréats s'élevant à vingt mille euros (20 000, 00 €), portant à 221 000, 00 € le montant total des subventions aux sportifs de haut niveau pour 2024.

Article 3: d'inscrire cette dépense au budget communal 2024.

<u>Article 4</u> : d'autoriser le Maire ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/07/2024

Le Maire

Abstention (0): Contre (0):